

Description de l'activité

La formation au baccalauréat professionnel spécialité conduite et gestion des entreprises maritimes prépare aux fonctions d'encadrement dans le service pont des navires de commerce ou de pêche.

À bord, il peut exercer son activité dans le secteur du transport littoral de passager, du dragage public ou privé, du remorquage portuaire ou hauturier, du lamanage, du balisage, de la pêche...

Il participe ou assure la conduite du navire et gère le personnel. Pour le commerce, il accueille et encadre les passagers, il gère les opérations commerciales. Pour la pêche, il participe en outre aux activités de pêche et de traitement des captures à bord des navires de pêche, il définit la stratégie de pêche et sa mise en œuvre.

À terre, il peut être employé, contremaître ou responsable d'entreprise. Il participe à la gestion d'armements à la pêche et peut prétendre à occuper des postes au sein des organisations professionnelles.

Conditions d'admission

> **Âge** : l'âge minimum requis est de 15 ans au 31 décembre de l'année d'inscription.

> **Niveau d'études** : la classe de seconde est accessible aux élèves issus des classes de troisième sur dossier scolaire.

L'accès en première année du cycle d'études est ouvert aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un certificat d'aptitude professionnelle relevant d'un secteur professionnel en rapport avec la finalité de ce baccalauréat.

> **Aptitude physique** : les candidats doivent être reconnus aptes par un médecin des gens de mer.

Scolarité

La scolarité se déroule sur **trois années** et comporte **18 semaines de stages** hors de l'établissement scolaire.

Diplôme

Le Baccalauréat professionnel Conduite et Gestion des Entreprises Maritimes est délivré aux candidats ayant satisfait à une combinaison d'épreuves se déroulant sous forme de contrôles en cours de formation et d'épreuves ponctuelles terminales.

Débouchés

Après les temps de navigation demandés par la réglementation en vigueur, le titulaire de ce diplôme pourra obtenir un brevet de commandement (patron de pêche ou de capitaine 500).

Une poursuite des études est possible en **BTSM Pêche et Gestion de l'Environnement Marin (PGEM)**.